

N°513

du 10
JUILLET
2012

Editorial

Par Koffi
SOUZA

TOGO-ETATS UNIS: RELATIONS SEREINES

L'allocation prononcée par le nouvel ambassadeur des Etats-Unis au Togo, M.Robert Whitehead, à l'occasion du 236^e anniversaire de l'indépendance de son pays illustre la cordialité des rapports entre le grand frère américain et le Togo.

Venant après la chaleureuse visite de la secrétaire d'Etat Madame Hillary Clinton, le point de grande qualité fait par l'ambassadeur donne une excellente température des relations bilatérales. Comme l'a dit Robert Whitehead " Les États-Unis apprécient les relations d'amitié qu'ils ont avec la République Togolaise et les liens étroits entre les peuples américain et togolais. "

Passant en revue l'actualité togolaise il a souligné les lignes de force de la position américaine.

Les Etats-Unis soutiennent des institutions fortes et une démocratie adaptée au Togo. Dans ce cadre, ils inciteront toutes les forces politiques démocratiques à rechercher un dialogue équilibré et constructif et à rester ouvertes au compromis du donner et du recevoir, susceptible de créer la confiance requise pour des cycles récurrents d'élections pacifiques et responsables.

-Ils appuieront une organisation équitable et impartiale des futures élections afin que celles-ci représentent la volonté du peuple.

-La qualité de la gouvernance est essentielle et notamment le développement d'un environnement favorable à davantage de commerce, d'investissement et de croissance.

-La sécurité reste un élément fondamental. A cet égard, l'ambassadeur a salué
suite à la page 5



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.3 Avant la désignation par l'Administration de son représentant

32 candidatures en compétition pour 16 sièges dans la prochaine CENI

P.7 Des kits d'outillage pour 26
corps de métier à Amlamé

**400 jeunes artisans
appuyés pour leur
insertion
professionnelle**



Logo de la CENI

P.7 Foire artisanale du Togo

**La promotion
continue de
l'artisanat**

P.3 Actualisation de la liste des maladies professionnelles

**La prise en charge
s'étend de 3 jours à
50 ans selon la maladie**

P.4 Affaire Bertin Sow Agba / Communiqué des défenseurs des droits de
l'homme

**Le HCDH rejette une
information qui ne reflète
pas la réalité des faits**



PA-LUNION

www.pa-lunion.com



- Actualités Nationales

- * Politique
- * Economie
- * Société
- * Sport
- * Culture...

- Informations Internationales
- Réflexions...

Avant la désignation par l'Administration de son représentant

32 candidatures en compétition pour 16 sièges dans la prochaine CENI

Sylvestre D.

L'appel à candidatures a été clôturé le 6 juillet dernier, après quatre semaines d'ouverture. L'UNION en a profité pour faire le tour des partis politiques et des associations pouvant être intéressées. Dans les rangs des contestataires du Collectif «Sauvons le Togo», la préoccupation n'est pas à ce niveau. Il faut plutôt continuer par crier que le texte du Code électoral n'est pas bon, sans révéler les dispositions qui gênent. Parallèlement, et ce n'est pas une surprise, la majorité présidentielle ou parlementaire (c'est selon), facilement identifiable par l'Union pour la République (UNIR), a déposé des noms. L'Union des Forces de Changement (UFC), son allié du moment, en a fait de même. Sans oublier d'autres partis qui s'opposent au pouvoir de Faure Gnassingbé. En plus de ce monde purement politique, des candidatures émanant des organisations de la société civile et des candidatures indépendantes sont signalées. Tout calcul bien fait des indications reçues, on obtient un total de 32 candidatures enregistrées par l'Assemblée nationale. Il reste que l'actuelle législature convoque une plénière pour procéder au vote des 16 membres de la prochaine Commission électorale nationale indépendante (CENI) qui s'ajouteront au représentant de l'Administration pour faire les 17 membres fixés par la loi. Mais, avant, l'Assemblée doit vérifier la régularité des dossiers de candidatures. Après quoi, les candidats retenus doivent sillonner les couloirs pour s'en sortir.

La démarche des candidatures sollicitées par l'Assemblée nationale s'inscrit dans l'application de l'article 12 du Code électoral : « la CENI est composée de dix-sept (17) membres : cinq (5) membres désignés par la majorité parlementaire ; cinq (5) membres désignés par l'opposition parlementaire ; trois (3) membres des partis politiques extra-parlementaires élus par l'Assemblée nationale ; trois (3) membres de la société civile élus par l'Assemblée nationale... ». Des membres qui devront être désignés en raison de leur compétence et de leur probité. Visiblement, les députés n'auront pas de peine à respecter la coloration légale de la prochaine CENI. Seulement, les partis qui se réclament plus opposants que les autres vont manquer à la structure d'organisation et de supervision des opérations électorales. D'autres partis de l'opposition, eux, sont intéressés. Vont-ils ainsi boycotter tout le processus ou s'agit-il encore d'une erreur stratégique de plus ?

Naturellement, le choix de l'Assemblée nationale ne devrait pas tarder. Motif pris des délais constitutionnels auxquels s'accroche l'Exécutif togolais. Déjà, le 7 juin dernier, par un communiqué



commun de l'Union européenne, de l'Allemagne, de la France, des Etats-Unis d'Amérique et du système des Nations Unies, les Chefs de missions accrédités au Togo ont noté avec préoccupation le retard pris dans la mise en œuvre des opérations préparatoires. « Ils soulignent l'importance de la mise en place rapide d'une CENI renouvelée et opérationnelle. Ils soulignent particulièrement l'importance des mesures additionnelles à prendre par la CENI pour la sécurisation des bulletins de vote, la

transmission, la compilation et la publication claire des résultats. Dans cette optique, un appui pourrait être envisagé pour toute action pouvant contribuer à la transparence et à l'équité du processus électoral, à l'observation de longue durée par la société civile, à la sécurisation et à la publication des résultats électoraux détaillés et au contrôle parallèle du comptage des résultats », précisait le texte. Il faut donc que la CENI existe d'abord.

Pour rappel, la prochaine CENI

doit élaborer les textes, actes et procédures devant assurer la régularité, la sécurité, la transparence du scrutin, et garantir aux électeurs et candidats le libre exercice de leur droit. Elle doit nommer les membres de ses démembrés, former les agents électoraux, commander l'impression et la personnalisation des cartes d'électeurs, commander le bulletin de vote et l'ensemble du matériel électoral, ainsi que leur ventilation dans les bureaux de vote. Elle doit enregistrer, ventiler et publier les candidatures, désigner les observateurs nationaux, procéder avec le concours de l'Administration à la révision des listes électorales, à la gestion du fichier général des listes électorales, à l'affichage des listes électorales, à la création ou à la suppression des bureaux de vote et leur localisation géographique. Elle doit proposer au Conseil des ministres les dates d'ouverture et de clôture de l'établissement des listes électorales, les dates des élections ainsi que les heures d'ouverture et de fermeture des bureaux de vote en vue de la convocation du corps électoral. Elle doit superviser également le dispositif de sécurité mis en place par le ministère de la Sécurité, et la campagne électorale... Le tout couronné par la proclamation des résultats provisoires du scrutin législatif. Et ce, avant la fin octobre.

Actualisation de la liste des maladies professionnelles

La prise en charge s'étend de 3 jours à 50 ans selon la maladie

Quarante huit ans déjà – en 1964 – que la branche des risques professionnels a été instituée, avec une liste comportant une trentaine de maladies indemnifiables. Même avec le temps, compte tenu d'un déphasage entre les pathologies enregistrées dans le monde professionnel et celles de la liste de 1964, seule une centaine de maladies d'origine professionnelle ont jusqu'alors été déclarées à la Caisse nationale de sécurité sociale (Cnss), explique-t-on au ministère de la Santé et à celui du Travail, de l'emploi et de la sécurité sociale. L'évolution du temps et l'apparition de nouvelles pathologies imposent de revisiter la liste et de procéder à sa révision. Sinon à son adaptation aux nouvelles maladies. C'est la décision qu'a prise le Gouvernement en conseil des ministres du 27 juin dernier, en adoptant le projet de décret portant adoption des tableaux des maladies professionnelles. Bien entendu, celles pouvant exister au Togo.

En annexes, le décret comporte une liste de 46 tableaux de maladies professionnelles, chacun comportant entre une, deux ou une dizaine de maladies. On y dénombre des affections diverses provoquées sur les lieux de travail aussi bien par le plomb, des produits et leurs dérivés ou par les rayons X. Les tableaux prennent en compte toute la branche

de maladies possibles dans les différents milieux professionnels : agriculture, élevage, foresterie, mines, etc. Actualité oblige, par rapport à la liste d'il y a 48 ans, les maladies virales y ont fait leur apparition, notamment les hépatites, le VIH Sida, mais d'origine accidentelle. Quant à la prise en charge de la maladie, son délai varie de 3 jours à 50 ans, si ce n'est pour la vie. « Il correspond à la période d'incubation de la maladie. C'est aussi le délai normal entre la constatation de l'affection et la date à laquelle le travailleur a cessé d'être exposé », indique le décret.

L'exemple est pris du tableau 3, qui est celui des affections provoquées par les rayons X ou les substances radioactives naturelles ou artificielles ou toute autre source d'émission corpusculaire. On y dénombre le sarcome osseux, qui a pour origine les travaux dans toutes les industries ou tous les commerces utilisant les rayons X, les substances radioactives, les substances ou dispositifs émettant les rayonnements X. Il est pris en charge pendant 50 ans. Ses cousins directs, le cancer broncho-pulmonaire primitif par inhalation – qui expose les travailleurs au rayonnement dans les hôpitaux –, les leucémies – attrapées dans la fabrication, la réparation, la maintenance



Octave Nicoué Broohm, Ministre du Travail, de l'emploi et de la sécurité sociale

d'appareils pour radio-thérapie et d'appareils à rayons X – ou la radionécrose osseuse attrapée dans des conditions similaires au cours notamment de recherche en labo... sont pris en charge pendant 30 ans.

Les maladies virales ont fait leur apparition au tableau 32 : des hépatites et du VIH Sida d'origine accidentelle. Lorsqu'elles sont transmises par le sang, ses dérivés et tout autre liquide biologique ou tissus humains, et provoquent la cirrhose et le carcinome hépatocellulaire, le délai de prise en charge est respectivement de 20 et 30 ans. A condition, bien entendu, que leurs manifestations soient confirmées par une sérologie traduisant une hépatite chronique à

virus C ou un examen du tissu hépatique montrant les traces de ce virus. Au tableau 46 sont prises en compte toutes les maladies qui sont liées à l'onchocercose professionnelle : prurit, urticaire, peau sèche épaisse, lymphoedème et troubles de la pigmentation au niveau des membres inférieurs et des organes génitaux, la cécité des rivières ou filarienne, les conjonctivites et kératites, les nodules et kystes onchocercariens indolores, durs, fibreux et roulant sous la peau... Ils sont provoqués par toute activité effectuée le long des fleuves et rivières qui abritent la simule, vecteur de l'onchocerca volvulus, notamment la pêche, la riziculture, les travaux de dragage et de construction de barrage et de ponts, les travaux de barrages et la foresterie. La prise en charge s'étale sur 2 ans à 20 ans.

En revanche, les travaux de désinfection des graines de céréales et des légumineuses, ou de remplissage et utilisation des extincteurs au tétrachlorure de carbone, susceptibles de provoquer respectivement les accidents nerveux aigus en dehors des cas considérés comme accidents du travail, ou des dermatites chroniques ou récidivantes ne peuvent engendrer que des prises en charge de 3 et 7 jours. Il en est de même pour toutes affections

provoquées par la préparation, l'emploi ou la manipulation des dérivés nitrés du phénol, le pentachlorophénol, les pentachlorophénates... notamment dans le traitement du bois, des charpentes, la fabrication de pesticides, la lutte contre les xylophages. Elles ne sont prises en charge que pour 7 jours.

« La démarche du Gouvernement vise à améliorer sensiblement la situation des différents acteurs dans le monde du travail, de mieux assurer la protection des travailleurs sur leurs lieux de travail et surtout éviter d'exclure les victimes des nouvelles pathologies de toute indemnisation », ont expliqué les ministres Charles Kondi Agba de la Santé et Octave Nicoué Broohm du Travail, de l'emploi et de la sécurité sociale. L'engagement a été pris à la Conférence interafricaine de la prévoyance sociale (Cipres) lors de la réunion d'harmonisation des tableaux des maladies professionnelles à Brazzaville, au Congo, l'année dernière. Un engagement qui a reçu les avis conformes aussi bien du conseil d'administration de la Caisse nationale de sécurité sociale, en session le 11 juillet 2011, que du Conseil national du travail et des lois sociales le 5 août suivant.

VERBATIM Par Eric J.

L'Anc dans un second rôle

Le parti de Jean-Pierre Fabre, ne semble plus jouer le rôle de premier plan que jouait l'Ufc au sein de l'opposition togolaise. Alors qu'au lendemain du scrutin présidentiel de mars 2010, ce parti, l'Alliance nationale pour le changement, Anc, était à l'avant-garde de la contestation et de la mobilisation. Elle a drainé, au lendemain de sa création intervenue à la suite de la scission avec le parti-mère, beaucoup de foule, occasionné beaucoup de rapprochement, voire de coalition avec d'autres partis et associations politiques d'opposition. Au point où certains partis politiques ne tenaient plus devant ses positions politiques. Dès qu'ils avançaient une idée et que l'Anc en revendiquait une autre, ils abdiquaient et s'alignaient automatiquement. Pour tous ceux qui soutenaient ce parti, la cause était bonne et entendue : prendre le pouvoir au régime quarantenaire Rpt.

Deux années après cette envolée spectaculaire, le parti des « orangistes » subit une « défaite » qui ne dit pas son vrai nom. Cela est dû à deux facteurs essentiels.

Premièrement, la durée des marches de protestation et le changement incessant d'ordres du jour ont émoussé un mouvement qui prenait une bonne allure. En effet, l'Anc avançait un argument national : « le régime Rpt a volé le scrutin au vrai vainqueur qui est Jean-Pierre, candidat de substitution de l'Ufc. » Cela était de l'avis de la majorité des membres de l'Ufc sur toute l'étendue du territoire national. Le soutien était donc sans faille. Au fil des semaines, cet argument a été progressivement abandonné au profit d'autres sujets, politiques ou non. Enlevant du coup l'essence même de leur manifestation hebdomadaire. Et lentement mais sûrement le nombre de manifestants diminuait.

L'autre difficulté se situe au niveau des promesses populistes faites au cours de ces manifestations populaires sur fond de dénonciation, d'injures et de propos malveillants à l'endroit d'autres leaders politiques, des autorités et des individus qui ont des opinions contraires à leur idéologie. Tantôt, c'est « le Rpt qui ne pourra jamais voter une loi sans notre assentiment », tantôt, « s'ils essayent les choses sans nous consulter, ils nous auront sur leur chemin », parfois, « nous n'avons pas besoin de la communauté internationale qui prend effet et cause pour le pouvoir en place... ». Evidemment, en face de cette situation dont les résultats ne sont que dans la tête de leurs promoteurs, les militants et sympathisants ne pourront que se poser des questions sur les tenants et les aboutissants de leur lutte. Dès lors, ils sont démotivés.

La création du Collectif « Sauvons le Togo », Cst, a complètement bouleversé la donne politique. Le parti apprécié, suivi et respecté il y a quelques mois, suit les directives des associations de défense des droits de l'Homme dont les leaders ordonnent, organisent et cadrent des manifestations politiques. Ainsi, l'Anc et les autres partis politiques associés jouent un rôle de second plan dans des revendications et prises de position politiques. C'est ainsi que les nouveaux « leaders » expliquent qu'ils prennent ensemble les décisions, mais que ce sont eux qui dirigent le Cst.

Qu'advient-il lors des prochaines échéances électorales ?

Parallèlement à l'absence des effets du taux d'intérêt

Le portefeuille de la dette extérieure togolaise exposé au fort risque du taux de change

Jean Afolabi

Le portefeuille de la dette publique extérieure du Togo est essentiellement libellé en devises fluctuantes. Il se compose essentiellement de Droits de tirages spéciaux (DTS 34%), de dollar américain (22%), d'euro (7%), du franc CFA (12%) et d'autres devises (25%). C'est ce que souligne le rapport analytique sur la dette publique, présentant les principales évolutions de la dette de l'administration centrale togolaise sur la période 2007-2011, ainsi que les prévisions de la période 2012-2014. Cette composition du portefeuille dénote une forte exposition au risque de change. Aussi, indique-t-on, la prudence est-elle de mise dans la recherche de nouveaux financements libellés en devises qui n'ont pas le même effet.

Relativement au taux d'intérêt, et compte tenu des engagements pris vis-à-vis des institutions de Bretton Woods, le Gouvernement togolais contracte la majorité de ses emprunts au guichet concessionnel et, au besoin, sur le marché financier régional à des taux d'intérêt fixes. Conséquence : le portefeuille de la dette ne comporte quasiment pas de risques liés au taux d'intérêt. Au même moment, il mobilise ses ressources essentiellement avec des instruments de longs et moyens termes auprès des créanciers et sur le marché financier. De ce fait, le portefeuille n'a pas risque de refinancement.

Qu'à cela ne tienne, la dette publique extérieure du Togo est viable et le pays a la capacité



Adji Ayassar, Ministre de l'Economie et des Finances

d'assurer le service de sa dette à court, moyen et long termes. Et pour preuve, pour ce qui est de la liquidité des finances publiques, les ratios de liquidités à savoir «service de la dette rapporté aux exportations de biens et services» et «service de la dette sur revenus budgétaires» sont en deçà des normes de 20% et 30%. En termes de viabilité de la dette, le ratio «Valeur actuelle nette sur Revenus budgétaires» – critère sous lequel le pays est éligible à l'Initiative PPT – reste largement en dessous du seuil de 250%. Pour l'année 2011, ce ratio est projeté à 82,7%, soit une marge de 167,3 points.

Pour la soutenabilité de la dette publique, la bonne manière a consisté en l'élaboration chaque année, par la Commission Technique du Comité National de la Dette Publique, de la stratégie annuelle d'endettement annexée à la loi de finances de l'année suivante. Le plafond d'endettement public pour l'année 2011 ressortirait à 109,8 milliards de francs Cfa, comprenant des décaissements sur des conventions déjà signées pour un montant d'environ 53,4 milliards

et des tirages devant provenir de nouveaux emprunts à autoriser pour un montant d'environ 56,4 milliards. L'évolution du taux d'endettement public, qui mesure le niveau d'endettement public par rapport à l'activité économique, est projetée à 70% en 2011. Ce qui respecte la norme de 70% retenue dans les critères de convergence de l'UEMOA. Toutefois, ce ratio est fortement impacté par le niveau élevé du stock de la dette intérieure. Aussi le processus de l'apurement de cette catégorie de dette doit-il être poursuivi pour faire diminuer davantage ce ratio. En 2012, le plafond d'endettement public est établi à 124,6 milliards de francs Cfa, à couvrir par les décaissements attendus des conventions déjà signées pour 99,8 milliards de francs Cfa et des tirages devant provenir de nouveaux emprunts pour 24,8 milliards de francs Cfa. L'Autorité dit privilégier les emprunts concessionnels et, dans une moindre mesure, les emprunts semi-concessionnels dans l'endettement extérieur conformément aux engagements vis-à-vis des partenaires extérieurs.

Première lecture d'un avant-projet de loi d'orientation

Créer enfin un cadre juridique qui combat l'anarchie de l'enseignement supérieur

Malgré les nombreux colloques, états généraux, séminaires..., et leurs différentes recommandations, l'enseignement supérieur et la recherche manquent d'un cadre juridique spécifique. Mieux, dans le privé, c'est un véritable développement anarchique des établissements d'enseignement. Difficile pour l'Etat de suivre, encadrer, réglementer et contrôler les établissements privés d'enseignement supérieur ; leur tutelle relevant même d'un équivoque. On y remarque la mauvaise qualité des formations données liée au profil des enseignants et au statut même des établissements. «Ni les promoteurs, ni les enseignants n'ont le niveau requis pour exercer au supérieur. C'est pourquoi on constate une incompatibilité notoire entre les qualifications des enseignants et les formations proposées», avait-on osé dire officiellement en 2009. Dans l'enseignement supérieur public, où le contrôle de l'Etat y est, c'est le système Licence, Master, Doctorat (LMD) qui est venu chambouler une certaine quiétude jusque-là essentiellement remise en cause que par des soucis d'infrastructures et financiers avec de lourds impayés envers la CEET, CNSS, Togo Télécom, TdE, etc. A l'époque, le pouvoir parlait déjà d'un futur projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur et de la recherche. Peut-être, cette fois sera la bonne. Encore que la seconde lecture du texte en conseil des



François Galley, Ministre de l'Enseignement Supérieur

ministres ne prenne une éternité. Dans tous les cas, le 22 juin dernier, le communiqué final du conseil avait laissé entrevoir un espoir de mettre fin à l'anarchie. L'avant-projet de loi « examiné en première lecture porte loi d'orientation de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette loi vise à permettre une réglementation générale du secteur de l'enseignement supérieur et à donner un nouvel élan et un réel dynamisme à la recherche scientifique ainsi qu'à l'innovation technique et technologique. Elle répond au défi contemporain de la mondialisation, elle vise à promouvoir le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication ; leur introduction comme outils de formation ; et elle

visent l'harmonisation des politiques d'enseignement supérieur basées sur le système LMD ». « L'insuffisance de ce cadre juridique spécifique réglementant l'enseignement supérieur et la recherche a eu pour conséquences, entre autres, un développement anarchique des établissements d'enseignement supérieur privés », a dit à ses collègues le ministre François Agbéviadé Galley.

A cette étape, il faut noter que la future loi devra permettre une réglementation générale du secteur, faciliter une professionnalisation des apprenants pour être immédiatement opérationnels dès leur entrée dans la vie active. Et permettre aux établissements publics d'enseignement supérieur de créer les cadres légaux dans lesquels les établissements privés d'enseignement supérieur devront opérer, de disposer des organes de contrôle et d'évaluation des établissements d'enseignement supérieur pour une meilleure gouvernance de l'ensemble des institutions supérieures. Chaque université devra donc se doter d'un organe d'assurance qualité devant assurer le contrôle et l'évaluation de la formation, des programmes, des enseignants chercheurs, des organes de gestion et de contrôle. La bonne gouvernance de l'institution en somme. Au total, c'est une démarche de 104 articles. L'UNION restera à l'affût pour en ressortir les spécificités.

Commerce international de services du Togo Le taux d'ouverture le plus élevé de l'Uemoa sur 2000-2010

En termes de contribution à la production nationale, le secteur tertiaire hors commerce des biens au Togo représente 14,8% du Produit intérieur brut (Pib) nominal sur la période 2000-2010. Sur le plan de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa), ce chiffre place le Togo en 4^{ème} position derrière le Sénégal (21,4%) la Côte d'Ivoire (17,8%) et le Bénin avec 16,5%. Et en deçà de la moyenne communautaire de 18,1% dans la zone Uemoa, d'après des chiffres de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao).

L'importance des échanges extérieurs de services se traduit par un taux d'ouverture moyen de commerce international de services de 18,9%. Mais, précise la Banque centrale, bien qu'étant le plus élevé observé sur la période 2000-2010 dans la zone Uemoa, ce degré d'ouverture est loin de celui des pays qualifiés d'économie de services comme les Îles Maurice, le

Luxembourg ou le Singapour qui affichent en moyenne des taux d'ouverture respectifs de 43,7%, 86,3% et 172,7%. Comparativement aux autres pays de l'Union, le Togo se situe, après le Sénégal et le Bénin, en troisième position des pays à faible déficit de services en pourcentage du Produit intérieur brut, du fait essentiellement de son ouverture sur le Golfe de Guinée. La Banque centrale relève en effet qu'avec le port autonome en eau profonde de Lomé, le Togo dessert les pays de l'hinterland grâce à un développement important des services de transit.

En ce qui concerne la dynamique des échanges de services entre le Togo et le reste du monde, elle est caractérisée par un déficit structurel qui se chiffre en moyenne à 3,7% du Pib sur la période de 2000-2010, contre une moyenne de 4,8% pour l'Union. Ils constituent, après les échanges de biens, la deuxième source du déficit des transactions courantes du Togo.

Affaire Bertin Sow Agba / Communiqué des défenseurs des droits de l'homme

Le HCDH rejette une information qui ne reflète pas la réalité des faits

« Toutes les démarches entreprises par nous, ODDH auprès des autorités compétentes, notamment le Procureur Général près la Cour d'appel de Lomé, l'Inspecteur des services juridictionnels et pénitentiaires, le Garde des Sceaux, ministre de la Justice, la ministre des Droits de l'Homme, le Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme au Togo, sont à ce jour restées sans suite ». Voilà la portion de phrase du dernier communiqué des Organisations de défense des droits de l'Homme (ODDH) qui contient une information inexacte. Du moins, en ce qui concerne les démarches envers le Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme au Togo (HCHD-Togo). La représentation nationale de l'organisme onusien n'a pas trop tardé pour réagir et défendre son image. Elle que les contestataires et défenseurs de droits humains n'hésitent pas à accuser de complicité des violations des droits de l'homme au pays de Faure Gnassingbé.

Notre confrère en ligne Savoimews.com s'est approché du Bureau du HCDH-Togo. Et le Chargé dudit Bureau, Michael Offermann, affirme que « l'information relative aux démarches effectuées auprès du Bureau n'est pas exacte et ne reflète pas la réalité ». « En effet, le président de la Ligue Togolaise des Droits de l'Homme (LTDH), Me Raphael Kpandé-Adzaré, a été personnellement informé du niveau du plaidoyer engagé par le Bureau dans le dossier de Monsieur Agba Sow Bertin », a-t-il souligné. Avant de conclure : « le Bureau, par conséquent, demande à Me Kpandé-Adzaré de rétablir la vérité en ce qui concerne le Bureau (...) Au demeurant, aucune organisation signataire de la déclaration n'a approché le Bureau pour vérifier l'information (...) Conformément à son mandat, le Bureau poursuivra ses actions dans le dossier Agba Sow Bertin afin d'obtenir l'exécution de la décision de la Cour Suprême ». Le président de la LTDH est l'un des 10

signataires du communiqué, daté du 9 juillet 2012, qui dénonce une détention arbitraire de l'homme d'affaires Bertin Sow Agba, incarcéré dans une affaire « d'escroquerie », malgré une décision rendue le 20 juin dernier par la Chambre judiciaire de la Cour suprême.

M. Agba avait été arrêté le 7 mars 2011 suite à une plainte pour escroquerie déposée par l'un de ses partenaires en affaires, l'Emirati Abbas Al Youssef. Ce dernier s'est plaint d'avoir subi un préjudice de 48 millions de dollars US, car on lui aurait fait miroiter l'accès au Togo à une fortune estimée à 275 millions de dollars US (environ 145 milliards de francs Cfa) du feu président ivoirien Robert Guéi, déposée à la Banque centrale du Togo. Après plusieurs mois de bataille judiciaire, la Chambre judiciaire de la Cour suprême a « définitivement statué » sur un pourvoi formé par le Procureur général, près la Cour d'appel de Lomé, contre un arrêt rendu le 23 janvier 2012 par la Chambre d'accusation de la Coup d'appel de Lomé ». Dans une

décision rendue le 23 janvier dernier, la Chambre d'accusation avait ordonné la mise en liberté provisoire de M. Agba contre le versement d'un cautionnement de 150 millions de F.CFA. Le même jour, le Procureur général a formé un pourvoi devant la Cour suprême contre cette décision. Le 20 juin dernier, la Chambre judiciaire de la Cour suprême a définitivement statué, ordonnant la remise en liberté provisoire de Sow Agba. « M. Agba est en situation de détention arbitraire, en violation flagrante des dispositions de l'article 15 de la Constitution togolaise du 14 octobre 1992 selon lequel « nul ne peut être arbitrairement arrêté ou détenu », ont donc indiqué les ODDH dans leur déclaration. Elles « demandent instamment » au Procureur général près la Cour d'Appel de Lomé et au ministre de la justice d'exécuter l'arrêt rendu le 20 juin dernier par la Chambre judiciaire de la Cour Suprême du Togo, « en procédant à la mise en liberté pure et simple » de M. Agba.

FOOTBALL / CAN 2013

Didier Six prône "une extrême vigilance" face au Gabon

Didier Six, le sélectionneur des Eperviers du Togo a indiqué dimanche, que le Togo doit être vigilant lors des prochains matches des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations, Afrique du Sud 2013 qui se disputent aux mois de septembre et d'octobre.



Didier Six qui est en France après les trois matches disputés par les Eperviers au mois de juin, a suivi jeudi dernier avec beaucoup d'attention le tirage au sort de la phase 2 des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations, Afrique du Sud 2013.

Le Togo qui fait partie des trente sélections concernées par le tirage est tombé sur le Gabon avec le match aller à Libreville en septembre et le match retour à Lomé en octobre.

"Je pense que nous sommes tombés sur une équipe qui se rapproche de la nôtre sur son jeu collectif. Le Gabon est plutôt une équipe de contre et elle l'a prouvé lors de la CAN 2012, avec des éléments offensifs que nous devons suivre avec une extrême vigilance", a déclaré le technicien français à fffogo.com, le site officiel de la Fédération Togolaise de Football.

Un tirage, somme toute acceptable pour Didier Six qui compte sur son groupe. "Notre équipe est jeune, prometteuse et a toutes les qualités pour réussir au regard de l'ensemble de nos dernières prestations. Le fait d'ailleurs de jouer le deuxième match à Lomé nous donne un léger avantage mais le match aller sera certainement décisif vu les multiples occasions que nous nous créons et le manque de réalisme constaté jusque-là", a concédé Didier Six.

Mais le Français veut faire un point en visitant les joueurs n'ayant pas pu participer au regroupement de juin dernier et entend également profiter de la journée FIFA d'août pour faire une revue d'effectif. "La meilleure façon de faire éclater toutes les qualités des joueurs, c'est de travailler comme le répète souvent l'entraîneur italien Lippiu : le foot, c'est le travail, puis le travail et encore le travail", a-t-il conclu tout en souhaitant une mobilisation du peuple togolais derrière son équipe nationale. Car derrière ces deux matches, c'est l'Afrique du Sud et la CAN 2013 qui s'offrent au Togo.

2. Du coup, les Militaires confortent leur place de leader avec 40 points. Mais les Militaires sont talonnés de près par l'AS Douanes (37 pts), auteur d'une victoire de 2-0 devant Sara Sport à Bafilo.

Autres résultats : Agaza a été tenu en échec par Gomido 1-1 ; Kotoko domine Okiti 2-1 ; Foadan corrige Askou 3-0. La rencontre Semassi et

Koroki n'est pas allée à son terme. Les Guerriers de Tchaoudjo menaient tout de même 2-0 à trois minutes de la fin lorsque l'arbitre Claude Djaoupé décide d'arrêter la partie à la suite des jets de projectiles dont est victime l'un de ses assistants. Quant au match Abou Ossé vs Tchaoudjo A.C., elle a été reportée pour cause d'intempérie.

FOOTBALL / LdC

LdC : le TP Mazembe au tapis, Berekum Chelsea sur un nuage

A l'occasion de la première journée de la phase de poules de la Ligue des Champions, le spectacle et les surprises ont été au rendez-vous dans le groupe B. Le TP Mazembe s'est fait surprendre dans les derniers instants de son match qui l'opposait aux Egyptiens d'Al-Ahly (2-1), alors que la veille, les Ghanéens du Berekum Chelsea ont une nouvelle fois fait sensation en s'imposant devant le Zamalek (3-2) pour prendre la tête de la poule.

Déjà quelques enseignements à tirer de cette première journée des phases de poules de la Ligue des Champions. Annoncés comme les favoris du groupe B, les Congolais du Tout Puissant Mazembe se sont fait surprendre lors de leur déplacement en Egypte pour y défier Al-Ahly (2-1), dimanche soir. Dans un Stade Militaire du Caire vide pour cause de huis clos, Metaeb a ouvert le score dès la 12e minute pour les locaux avant l'égalisation de Samata (86e). Alors que les Corbeaux de Lubumbashi pensaient tenir le point du match nul pour leur première sortie, ils se

sont fait piéger dans le temps additionnel sur un but de Gedo pour les hôtes (90+2). Une réaction est déjà attendu pour les champions d'Afrique 2010, dans 15 jours face aux Ghanéens de Berekum Chelsea.

Des Ghanéens qui continuent leur surprenant parcours dans cette Ligue des Champions. Car samedi après-midi, dans un match riche en rebondissements la formation Black Star s'est une nouvelle fois imposée (3-2) au bout d'une partie rythmée et pleine de buts face au Zamalek. Tout avait pourtant bien commencé pour les Egyptiens, qui

menaient au score jusqu'à la pause (1-2), grâce à un doublé d'Abdoulaye Cissé (21 et 34e), et malgré un but d'Emmanuel Clotey pour les hôtes (29e). Les choses vont complètement changer dès le retour des vestiaires et les Ghanéens vont revenir à égalité au tableau d'affichage par l'intermédiaire du même Clotey (2-2, 46e), avant que le joueur du Berekum ne s'offre un triplé en toute fin de match (3-2, 90e). Un succès qui permet au Berekum de prendre les rênes de ce groupe B et de se rendre sur la pelouse du TP Mazembe sans pression dans deux semaines.

CHAMPIONNAT D1/24^e JOURNEE

Dyto enfonce Maranatha 6 buts à 2

2. Du coup, les Militaires confortent leur place de leader avec 40 points. Mais les Militaires sont talonnés de près par l'AS Douanes (37 pts), auteur d'une victoire de 2-0 devant Sara Sport à Bafilo.

Autres résultats : Agaza a été tenu en échec par Gomido 1-1 ; Kotoko domine Okiti 2-1 ; Foadan corrige Askou 3-0. La rencontre Semassi et

Koroki n'est pas allée à son terme. Les Guerriers de Tchaoudjo menaient tout de même 2-0 à trois minutes de la fin lorsque l'arbitre Claude Djaoupé décide d'arrêter la partie à la suite des jets de projectiles dont est victime l'un de ses assistants. Quant au match Abou Ossé vs Tchaoudjo A.C., elle a été reportée pour cause d'intempérie.

Autres résultats : Agaza a été tenu en échec par Gomido 1-1 ; Kotoko domine Okiti 2-1 ; Foadan corrige Askou 3-0. La rencontre Semassi et

Koroki n'est pas allée à son terme. Les Guerriers de Tchaoudjo menaient tout de même 2-0 à trois minutes de la fin lorsque l'arbitre Claude Djaoupé décide d'arrêter la partie à la suite des jets de projectiles dont est victime l'un de ses assistants. Quant au match Abou Ossé vs Tchaoudjo A.C., elle a été reportée pour cause d'intempérie.

Processus de l'assurance maladie au Togo

L'INAM fait le point de ses premières activités avec les medias

L'Institut national d'assurance maladie (Inam) a organisé une journée d'information à l'endroit des professionnels des medias le vendredi 6 juillet 2012 dans la salle Cedeao du Casef à Lomé. Il s'agit d'un bilan à mi-parcours d'une nouvelle institution nationale installée pour la prise en charge des fonctionnaires et de leur famille.

Pater Late

En effet, après 4 mois d'activités, l'Inam a décidé d'informer les medias sur le processus de l'assurance maladie lancé le 1er mars 2012 sur toute l'étendue du territoire national. Placé sous le thème « Mécanisme et fonctionnement du régime obligatoire d'assurance maladie au Togo », ce rendez-vous a permis d'informer les journalistes des medias publics et privés sur le régime obligatoire d'assurance maladie et de les sensibiliser sur le bien-fondé de cette initiative gouvernementale. Il a surtout été question pour les premiers responsables de l'Inam d'amener les gens de la presse à donner des informations de qualité et crédibles aux assurés, partenaires et toutes les populations. Ceci, dans le souci de leur faire connaître le cadre légal de l'assurance maladie, les outils et les modalités de prise en charge et les documents donnant accès aux soins.

Evidemment, en ces premiers mois d'exercice, l'Inam rencontre des difficultés qu'elle pense pouvoir surmonter dans les jours qui



La Table d'honneur lors de la manifestation

viennent. Ainsi, les principaux communicateurs, M. Adam Draman, le directeur des prestations de l'INAM et Dr Beweli, Essotoma, le médecin conseiller principal de l'Inam, ont étalé des approches de solutions en cours pour palier ces difficultés et insuffisances que les agents rencontrent déjà sur le terrain.

En ce qui concerne l'autonomisation de l'Inam, sa directrice générale, Mme Myriam Dossou, a déclaré que « les véritables enjeux résident tout autant dans la capacité du régime à s'autofinancer durablement en

préservant un équilibre technique stable que dans l'adhésion de la population et des acteurs au projet, grâce à une parfaite compréhension du modèle économique et social mis en œuvre ».

Après la cérémonie d'ouverture, la journée d'information des medias s'est poursuivie sur l'historique de la création de l'Inam, ses bénéficiaires, son conseil de surveillance, ses difficultés, etc. ...

Notons que l'Inam prélève mensuellement 3,5% sur le salaire de l'employé ajouté à une contribution de 3,5% de l'employeur, soit 7%.

3,5% sont prélevés sur la pension de retraite. Elle a démarré ses activités en mars 2009 après la loi n°2011-003 du 18 février 2011 instituant un régime obligatoire contributif d'assurance maladie pour les agents publics et assimilés au Togo.

Selon sa directrice générale, Mme Dossou « l'instauration de cette assurance maladie constitue une réforme majeure pour le financement de la santé au Togo dans la mesure où les ménages supportent 20% des dépenses de soins et l'INAM 80% ».

Editorial

TOGO-ETATS UNIS: RELATIONS SEREINES

suite de la page 1

la contribution du Togo au maintien de la paix et de la sécurité dans la région. Il s'est félicité de l'action conjointe menée par les deux Etats pour sécuriser le domaine maritime.

Enfin l'ambassadeur a insisté sur la nécessaire dynamique pour aboutir à plus de développement, de croissance et de santé et a insisté

sur les programmes établis en commun pour améliorer le bien être des citoyens togolais.

Les deux Etats ont développé des relations sereines, et amicales, vigilantes et constructives.

On ne peut que souhaiter qu'elles se développent dans le respect mutuel.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSONDirecteur de la Rédaction
Jean AFOLABIRédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDAService photographie
Roland OGOUNDEDessin-Caricature
LAWSON LatéGraphisme
BOGLAG.

Foire artisanale du Togo

La promotion continue de l'artisanat

Etonam Sossou

Pendant deux semaines, les artisans de toutes les catégories exposent leur savoir et leur savoir-faire dans la ville de Kara (420km au nord de Lomé). Il s'agit pour les organisateurs de ce grand rendez-vous de montrer au public d'ici et d'ailleurs, la richesse de l'artisanat du Togo et de l'Afrique et par ricochet les différentes modernisations qu'il a connu au fil des ans. Comme le précise le préfet de Kara, le Col. Baobadi Bakali «la tenue de cette manifestation constitue une occasion pour eux de montrer et de faire savoir à notre génération et à la génération future que l'artisanat a occupé, occupe et occupera toujours une place de choix dans le développement socio-économique et culturel du Togo».

Le gouvernement togolais a adopté le document de politique nationale de développement du secteur de l'artisanat dans le souci de faire de celui-ci, une source importante de rentabilité économique pour le pays. Cela témoigne de la dynamique des artisans togolais à faire de leur art, un secteur incontournable non seulement dans le pays, mais aussi et surtout sur le



Quelques stands de la FA-TOGO 2012

plan international.

«Nous restons convaincus qu'à travers l'organisation de cette 5e édition, les artisans tireront un profit sur tous les plans, pouvant leur permettre de concurrencer avec leurs amis de la sous-région. Les atouts dont dispose le secteur de l'artisanat au Togo sont énormes : créateur d'emploi, générateur de devises. Mais, ce secteur rencontre certaines difficultés qui ne lui permettent pas de donner le rendement escompté», a précisé M. Issa Mohamed, président du conseil permanent des chambres régionales du Togo

Les artisans, malgré leurs difficultés, font la fierté de l'Afrique

L'artisanat africain fait partie des

plus appréciés au monde. Ses acteurs font la fierté du pays à travers le monde. A tous les rendez-vous artisanaux auxquels ils participent, ils remportent de nombreux prix. Il s'agit notamment du Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO), le Salon de l'Artisanat de Madrid, le Salon International de l'Artisanat Africain de New York, etc. Sans compter les multiples manifestations artisanales du Continent. Les artisans exposent durant cette foire, divers articles dont : les sacs, chaussures, porte documents en cuir, des bijoux, des vêtements, des meubles, des ustensiles de cuisine de fabrications artisanales... Les 150 exposants viennent de toutes les régions de l'Afrique.

Yamnego Alain styliste modéliste,

connu sous le nom de Alino, est le maître de la maison de création INTERMODE basée à Bobo Dioulasso au Burkina Faso. Il explique que cette manifestation est une manière, pour eux artisans et lui en particulier, de faire ressortir la diversité artisanale de son pays et de sa région en particulier.

Les bonnes affaires des hôtels et de la jeunesse

Si les exposants affichent après ces trois premiers jours d'exposition un air plus ou moins optimiste, les zémidjans et les gérants de certains hôtels sont plutôt contents.

«Pour ces quelques jours de foire, toutes nos chambres sont occupées. Il serait très intéressant qu'on organise de tel événement régulièrement chez nous. On en profiterait pour faire grossir nos rentrées», raconte le gérant d'un hôtel. Avant de souhaiter que «si on pouvait réaliser la même prouesse pendant les évala ça serait encore plus intéressant».

Aux abords du site de la foire, se sont positionnés les zémidjans.

Rencontré au deuxième jour de la foire, Kiou, 26 ans, qui vit de ce métier depuis trois ans, exprime sa joie. Il croit qu'avec FA Togo il peut gagner beaucoup d'argent car, il veut s'inscrire dans un atelier de mécanicien en septembre prochain. «Après le départ des exposants nos affaires vont ralentir. Les gens de Kara ne paient pas plus de 100fcfa pour le transport et enfin de compte nous ne gagnons rien. Au moins la foire va nous permettre d'avoir des clients qui paient bien à tout moment même tard dans la nuit», renchérit Akim, un autre zémidjan.

Les jeunes pour la plupart des élèves et des étudiants tirent également partie de cette fête artisanale. Ils sont hôtesse, démarcheurs ou vendeurs ambulants et font la promotion des produits de l'établissement ou de l'entreprise qui les a recrutés.

La Pharmacopée béninoise a renforcé sa présence

De nombreux tradithérapeutes sont venus du Bénin pour le compte de la 5ème foire artisanale du Togo. Ils proposent, entre autres, des mixtures contre le fibrome, l'asthénie sexuelle, le diabète, l'ulcère, ... et des bagues qui apportent «la chance» au foyer comme dans les affaires.

«Cher client, les solutions artificielles fondées sur l'emploi des médicaments chimiques ne peuvent apporter la guérison» conseille Docteur Jérôme Adjissè MADOKOUN, les visiteurs. Originaire du Bénin, où il a débuté

ce métier après une dizaine d'années de formation sanctionnée par un diplôme à l'Association Nationale pour la Promotion de la Pharmacopée au Bénin, il affirme être un guérisseur bien connu mondialement pour ses travaux, en matière de lutte contre les maladies, jugées incurables par la médecine moderne.

Chercheur en pharmacopée, Docteur Adjissè MADOKOUN fort de son savoir-faire, a fait des tournées à travers le continent africain pour se faire connaître auprès de ses pairs africains notamment au Burkina Faso, au Togo, au Sénégal, au Mali et en Côte d'Ivoire. Des pays où ses prestations ont toutes été appréciées.

Cette vision a été même invitée à participer à des colloques au plan international au compte du Bénin dans le cadre de la revalorisation de la médecine traditionnelle. Des rencontres, comme au Burkina Faso, au Mali et au Sénégal, au cours desquelles, le Docteur-chercheur se distinguera positivement. D'ailleurs, il dispose des représentations dans certains pays de la sous-région.

«Toutes nos difficultés aujourd'hui, c'est que les africains n'ont pas confiance en nos produits. Nous n'arrivons pas à les écarter de la pharmacie», se désole-t-il. Il souhaite que les autorités, les bonnes volontés et les bailleurs de fonds soutiennent financièrement et techniquement les thérapeutes africains afin qu'ils vivent du fruit de leur travail.

Des kits d'outillage pour 26 corps de métier à Amlamé 400 jeunes artisans appuyés pour leur insertion professionnelle

Nombreux sont ces jeunes issus de centres de formation nantis d'une qualification professionnelle, mais qui éprouvent d'énormes difficultés pour s'installer sur le marché de l'emploi en tant qu'artisans. Le gouvernement a donc décidé d'accompagner cette couche socioprofessionnelle en mettant à sa disposition des matériels de production. Ce jeudi à Amlamé (localité située à environ à 190 km de Lomé dans la Préfecture de l'Amou), quelques 400 jeunes artisans issus de 26 corps de métiers, venus de 12 préfectures du Togo, ont bénéficié des kits d'outillage destinés à faciliter leur insertion socioprofessionnelle.

Pater Late

La cérémonie de remise de cet important lot de matériel a été présidée par le Premier Ministre Gilbert Fossou Hounbo, en présence de Mme Tomégah Dogbé, ministre du Développement à la base, en charge de l'artisanat et de l'emploi des jeunes, des membres du Gouvernement, des députés, des préfets ainsi que des opérateurs

Jeunes Artisans. Un projet piloté par le ministère de développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes.

Parmi les bénéficiaires, figurent des maçons, des menuisiers, des soudeurs, des coiffeurs, des couturiers, des peintres, des mécaniciens, des plombiers, des électriciens, des sculpteurs, des photographes, etc.

La remise de ces kits intervient

apportant à ces jeunes un appui matériel pour renforcer leurs moyens de production et de travail.

Dans son intervention, la ministre du développement à la base, a rappelé l'importance de ce projet qui contribue à la réduction de la pauvreté et du sous-emploi des jeunes tout en annonçant aux artisans que des tractations sont en cours avec des institutions de micro finance en vue de la mise en place d'un fonds de garantie pour leur faciliter l'accès au micro crédit de proximité.

Une première vague de 600 de jeunes autres artisans formés, faut-il le rappeler, avaient bénéficié en mars 2011, de kits d'outillage d'une valeur de 56 millions de F CFA, lors d'une cérémonie présidée à Tsévié par le Chef de l'Etat Faure Gnassingbé.

Prévu pour s'étaler sur 5 ans, le Projet ambitionne de couvrir toutes les préfectures du Togo d'ici fin 2015. Durant cette période, 5000 jeunes à raison de 1000 par an, seront formés et appuyés.

Ajoutons que le Togo s'est doté, début juin, d'une loi portant Code de l'Artisanat visant à réglementer l'exercice des métiers de l'Artisanat.

L'artisanat est l'un des secteurs les plus importants de l'économie togolaise. Avec environ 60 principaux corps de métiers et 130 activités artisanales afférentes, il contribue pour environ 18% au PIB, selon les estimations, et l'un des plus grands pourvoyeurs d'emplois.



Le P.M. Hounbo remettant un kit à un artisan

économiques. D'un coût total de 80 millions de F CFA, ces kits composés de postes-à-souder, brouettes, étaux, métiers-à-tisser, machines à coudre, machines à broder, appareils photo numériques, séchoirs, marteaux, perles, pioches, moules, appareils de mesure électriques, règles à niveau, scies, rabots, etc, ont été remis à ces jeunes dans le cadre du Projet d'Insertion Professionnelle des

après une formation en entrepreneuriat qu'ils ont suivi en novembre 2011, une formation ayant coûté la somme de 25 millions de F CFA.

Selon Mme Tomégah Dogbé, ce projet vise à faciliter l'installation des jeunes diplômés de la formation professionnelle, en leur offrant une formation en entrepreneuriat pour leur permettre de mieux gérer et pérenniser leurs activités. Ceci, en

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°184
DE LOTO KADOO DU 29 JUIN 2012

Nous assistons ce 06 juillet 2012, au tirage N° 185 de Loto Kadoo.

Dame chance a été particulièrement généreuse avec les parieurs de la LONATO lors du tirage N°184 de Loto Kadoo. ATAKPAME et KARA ont les villes de l'intérieur qui se sont illustrées lors du tirage précédent, par des gains de gros lots.

En effet, l'opérateur 2045 situé à Atakpamé et le point de vente 7304 basé à KARA ont enregistré respectivement un lot de 500.000F CFA et un gros lot de 1.000.000F CFA.

A LOME, ce sont les opérateurs 7723, 7825 et 7726 qui ont répertorié des gros lots. Il s'agit d'un gros lot de 1.350.000 FCFA, d'un gros lot de 1.500.000F CFA et un super gros lot de 2.500.000F CFA.

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales

AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS, UNE AUTRE FAÇON
DE DEVENIR RICHE ! BONNE CHANCE A VOUS TOUS !!!

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°185 de Loto Kadoo du Vendredi 06 Juillet 2012

Numéro de base

39

55

86

31

62

LOTTO DIAMANT

Résultats du tirage N° 595 de Lotto Diamant du lundi 09 Juillet 2012

Numéro de base

**

**

**

**

**